

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU -04/03/2025
DECISION N° 20250304_B_017

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Nathalie JOLIVET, Martine GINET

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir
donné à M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la décision n° 20230530_B_051 du Bureau Communautaire du 30
mai 2023 portant sur la convention d'occupation domaniale à passer
avec la SPL Loire Semène Loisirs pour l'exploitation d'un parc
aqualudique

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :
Objet : Avenant n°1 à la convention d'occupation domaniale à passer avec la SPL
Loire Semène Loisirs pour l'exploitation d'un parc aqualudique

Le Bureau,

N° 20250304_B_017

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation domaniale à passer
avec la SPL Loire Semène Loisirs pour l'exploitation d'un parc aqualudique,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 04 mars 2025

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250304-20250304_B_017-AU
Reçu le 07/05/2025